



DOSSIER SPORTS COLLECTIFS INTER-LIGUES – AURA 2024 / 2025

Rappel sur les filières nationales (conformément aux règlements généraux FF Sport U)

Une AS peut engager deux équipes par niveau, par sport et par genre

Se reporter à la fin du document pour l'échéancier

Engagement inter-ligues pour tous les sports et filières excepté pour le Foot N1 filles et garçons à gestion nationale.

Attention:

<u>Dates limite d'engagement en ligne</u> Foot – Rugby - Basket – Hand – Volley Avant le 1^{er} octobre 2024

ENGAGEMENT EN LIGNE ICI!

REGLEMENT GENERAL

Les directeurs de l'inter-ligues sont responsables de l'organisation, avec, selon les sports, et les filières soit d'un championnat inter-ligue, soit d'un championnat de ligue suivi d'éventuelles finales inter-ligues.

A ce titre, ils établissent les calendriers, programment les rencontres, réservent les installations, désignent les arbitres, diffusent les calendriers, gèrent les résultats.

La communication se fera par les sites Internet de chaque site de ligues avec une mise à jour hebdomadaire.

Pour tous les championnats (ligue, inter-ligues, phases nationales):

- A. En sports collectifs tous les joueurs d'une équipe doivent porter un maillot numéroté de couleur identique et être en mesure de présenter un jeu supplémentaire de couleur différente.
 - Pour tous les sports collectifs les règles de brûlage sont fixées par les CMN (cf règlement en ligne FFSU 2024/2025).
 - Pour les règlements sportifs spécifiques par sport se référer au site internet <u>FFSU.</u> (Mise à jour en cours)
- B. Toutes réserves ou réclamations ne seront étudiées que si elles sont inscrites sur la feuille de match.
- C. Les indemnités d'arbitrage seront gérées par les sites des ligues organisatrices.
- D. La table de marque et la convivialité sont assurées par l'équipe qui reçoit.
- E. Pour les classements à l'issue des poules se référer aux règlements spécifiques par sport. Site FFSU

REGLEMENT ADMINISTRATIF

1. FORFAITS

Du niveau ligue aux éventuelles phases inter-ligues :

- 1.1. Tout forfait est éliminatoire et implique une pénalité financière de base de 200 € ainsi que le remboursement des frais de déplacement et d'arbitrage du match concerné.
- 1.2. Cette règle s'applique également si le nombre de joueurs requis par le règlement fédéral FFSU n'est pas atteint 20' après l'heure fixée du début de la rencontre.

2. REPORTS

- 2.1. <u>Pour l'ensemble des championnats de ligue ou d'inter-ligues</u>: aprés la date de validation des calendriers par les directeurs des ligues, aucun report ne sera accepté.
- 2.2. Les matchs de ligue ou d'inter-ligues sont prioritaires sur tous les matchs de niveau inférieur ou rencontres de championnat corporatif ou étudiant, charge aux sites organisateurs de modifier leurs calendriers académiques.
- 2.3. Suite au délai de réflexion aucune demande de modifications ne sera autorisée sauf cas de force majeure (intempéries, pollution, attentats donnant lieu à un arrêté municipal ou national, panne transporteur, accident, grèves majeures et autres cas à étudier par le référent inter ligue).

REPORT cas de force majeure

- 2.5 <u>Pour un report en cas de force majeure</u>, si aucune solution de report n'est trouvée d'un commun accord, alors le match est reporté à une date décidée par les deux directeurs des sites concernés sans aucune autre possibilité de report.
- 2.6 <u>Terrain neutre</u>: en cas de force majeure (intempéries, pollution, attentat) limité à un lieu d'implantation et ne trouvant pas de solution de report, alors le match se jouera si possible: 1- chez la première équipe nommée, 2- chez la seconde équipe nommée. (Il est donc nécessaire de réaliser un tirage au sort à priori pour déterminer cet ordre).
 - **2.7** <u>Pour les finales de l'inter-liques</u>, les dates seront à l'initiative des directeurs des ligues et ne pourront en aucun cas être déplacées.

3. SANCTIONS SPORTIVES ET DISCIPLINAIRES

Pour tous les niveaux (de la ligue aux phases inter-ligues) :

- 3.1. Les sanctions sportives sont appliquées conformément aux règlements généraux de la FF Sport U.
- 3.2. En cas de litige (affaire sportive d'ordre réglementaire et/ou affaire disciplinaire), une commission des litiges sera convoquée. Elle choisira son mode de fonctionnement (réunion, visio-conférence, mail...).

Cette commission sera composée :

- Du directeur de ligue ou son représentant FFSU
- D'un représentant de la ligue du sport concerné
- D'un représentant non étudiant du comité directeur de la ligue
- D'un représentant non étudiant non-membre au comité directeur
- De deux représentants étudiants non-membre au comité directeur
- D'un membre d'une des CMR de la ligue ou de l'inter-ligues

4. PRESENTATION DES LICENCES

Pour tous les niveaux (de la ligue à l'inter-ligues) :

- **4.1**. Le contrôle des licences et des feuilles de match est sous l'entière responsabilité des arbitres, des 2 capitaines et du délégué FFSU mandaté par la ligue.
 - Application <u>sans tolérance</u> de la règle suivante : L'étudiant(e) ne pourra participer aux rencontres organisées par la FF Sport U qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre) et au capitaine de l'équipe adverse de sa licence dématérialisée ou imprimée ou du listing « licences » avec ou sans photo signé du président de l'AS accompagnée de la carte d'étudiant avec photo (les sites de chaque ligue ne délivrent plus d'attestation de licence).
- 4.2 En cas de fraude, les sanctions suivantes seront appliquées :
 - Match perdu par pénalité (0 point).
 - Interdiction de se licencier pour le joueur fautif pour le reste de la saison.

5. REMARQUES

Pour tous les championnats :

- 5.1. Une équipe ne peut être tenue pour responsable d'un retard du transporteur si celui-ci est commandé par le directeur d'un des sites ; si le retard excède 20' le match sera reporté dans la même ville.
 - Si les deux responsables d'équipes sont d'accord, le match est joué et le résultat pris en compte dans le classement.
 - Le retour de la feuille de match est sous la responsabilité de l'équipe qui accueille. Elle a obligation de communiquer le résultat dès la fin du match à son site de ligue. Elle dispose d'un délai de 48 heure ouvré pour faire parvenir ce document au site de la ligue organisatrice.
- 5.2. En cas de réserves, sanctions administratives ou disciplinaires, portées sur la feuille de match, la feuille de match est sous la responsabilité de l'arbitre ou du délégué FFSU présent sur le terrain.
 - Dans le cas de terrains neutres, le site de la ligue organisatrice ou les arbitres de la ligue sont responsables de la feuille de match.

ECHEANCIER	
Engagement <u>impératif</u> des équipes <u>FOOT</u> – RUGBY – BASKET – HAND - VOLLEY	LUNDI 1er OCTOBRE
Diffusion du calendrier prévisionnel pour vérification	VENDREDI 18 OCTOBRE
Diffusion du calendrier définitif	JEUDI 24 OCTOBRE
Début des rencontres	JEUDI 7 NOVEMBRE

ENGAGEMENT OBLIGATOIRE EN LIGNE ICI

Pour tous les sports